

COLLEGE HENRI BARBUSSE Saint-Denis

Affaire suivie par la Direction

Saint-Denis, le 26/11/2024

Tél: 01 86 78 34 40

Mél: ce.0931232J@ac-creteil.fr

23 rue de Sevran 93200 Saint-Denis

CONTRAT D'ENGAGEMENT

La commission éducative de l'élève LUNA CALOT, s'est réunie le MARDI 26 NOVEMBRE à 15 h00 pour le(s) motif(s) suivant(s) :

- Manquement répété au règlement, désinvestissement scolaire

A la suite de la commission éducative et après échanges :

L'élève s'engage à :	
- renconter 1 équipse du PRE (Joxe, se - re plus être en retard / abouts - davantay chavailler en classe et à la	outrès à l'orientate
- devantage character en class et a la	maison.

Sa durée est illimitée et ne prendra fin que par décision de la Principale du collège.

En cas de non-respect des engagements ci-dessus, l'élève encourt des punitions et/ou des sanctions qui vont de la simple punition à l'exclusion définitive du collège, comme prévu dans le règlement intérieur de l'établissement.

Fait à Saint-Denis, le 26/11/2024

L'élève

Le responsable de l'élève

SHOW!